



Direction Générale des
Services

Direction de l'Autonomie

DA-Equipements Sociaux et Médico-
sociaux

Affaire suivie par : S. HAINOZ
Poste: 81 60

2012-CG-4-3583

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 22 juin 2012

ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES RICHAUD À VERSAILLES RESTRUCTURATION D'UNE UNITÉ DE 19 LITS SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES

Politique sectorielle	Action Sociale
Secteur d'intervention	Personnes Agées
Programme	Subvention pour restructuration et équipement d'une unité de 19 lits d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
<i>Données financières</i>	<i>CP 2012</i>
Montant actualisé :	1 542 871,00 €
Montant déjà engagé :	429 076,00 €
Montant disponible :	1 113 795,00 €
Montant réservé pour ce rapport :	194 644,00 €

En 2007, l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Hyacinthe Richaud », situé boulevard de la Reine à Versailles, a construit un nouveau bâtiment de 90 lits sur le site de l'hôpital « Richaud » relié à l'ancien bâtiment comportant 45 lits des ex longs séjours, constituant ainsi un EHPAD de 135 lits.

Pour mener à bien la restructuration/réhabilitation de ces **45 lits** :

- en 2012, le Centre Hospitalier de Versailles profite d'un étage libre de Soins de Suite et Réadaptation (SSR) pour effectuer une opération tiroir qui consistera à remettre aux normes le premier étage du bâtiment actuel puis d'y affecter les **19 lits** du 4ème étage actuellement EHPAD.
- dans un second temps, les **26 lits** restant feront également l'objet de travaux de réhabilitation afin de se rapprocher au mieux du cahier des charges des Unités d'Hébergement Renforcé (UHR), sans demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines.

Ainsi, cette restructuration permettra d'offrir des conditions d'hébergement optimales et de regrouper fonctionnellement l'EHPAD, historiquement séparé par deux étages de SSR.

L'EHPAD « Richaud » du Centre Hospitalier Mignot sollicite une subvention départementale pour la restructuration d'une unité, anciennement Unité de Soins de Longue Durée (USLD), de 19 lits.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 151 245 euros TTC :

Restructuration	1 111 179,00 €
Equipement	40 066,00 €

Conformément au dispositif des aides départementales qui prévoit l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 % d'une dépense plafonnée à 51 222 euros par lit, le montant de la subvention (travaux et équipement) susceptible d'être accordée à l'EHPAD « Richaud » s'élève à 194 644 euros, soit 20 % d'une dépense subventionnable de 973 218 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil Général des Yvelines	194 644 €
Emprunt	<u>956 601 €</u>
Total	1 151 245€

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 97 322 € soit 50% de la subvention versé sur production du récapitulatif des factures justifiant le paiement de 50% de la dépense de l'opération subventionnée.
- 97 322 € soit le solde de la subvention versé sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et du récapitulatif des factures acquittées.

Aussi, je vous propose d'attribuer au Centre Hospitalier de Versailles, pour la réalisation de cette restructuration d'unité de l'EHPAD « Richaud », une subvention de 194 644 euros et vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :